

AVIS DE PUBLICITE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES ACTIVITES AMBULANTES DE RESTAURATION

Avis de publicité préalable à la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, permettant la manifestation d'intérêts et l'information sur les conditions d'attribution.

(Articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

Identification autorité publique	Ville de Granville
Emplacements	Place Alsace-Lorraine, Rue Saint Nicolas, Place du Docteur Cambernon, Cours Jonville.
Type d'occupation	Commerces ambulants de restauration rapide à emporter-emplacements à l'année
Périodes d'occupation du domaine public envisagées	- Place Alsace-Lorraine le samedi de 6h30 à 16h00 - Rue Saint Nicolas le samedi un emplacement de 6h30 à 16h00 et le mercredi soir de 17h à 22h. - Place du Docteur Cambernon le jeudi soir de 17h à 22h - Cours Jonville le lundi midi de 12h à 14h et le soir de 17h à 22h
Durée de l'occupation	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028
Modalités de présentation des candidatures	Remise de candidatures adressées par courriel servicegep@ville-granville.fr à M. le Maire, avec un dossier de présentation des produits vendus, de l'origine des approvisionnements en matière première, de l'adaptation aux attentes des clients, et du véhicule / stand utilisé.
Délai de transmission des candidatures	Date limite de remise des candidatures le 24 octobre 2025
Mode d'attribution	Emplacements attribués en fonction des critères suivants : 1 - qualité de la démarche commerciale au regard des enjeux de la transition écologique et du développement durable, et de la prise en compte des attentes des clients. 2 - l'originalité des produits proposés et/ou l'origine 3 - l'adaptation des installations du commerçant au contexte et aux emplacements
Date d'affichage et de mise en ligne du présent avis	Le 26 septembre 2025